

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : **2023-06-68**
OBJET : **CESSION FONCIER EN ECHANGE DE SERVITUDE EAUX
PLUVIALES – LA MOLINIÈRE**
Nomenclature : **3.5.11**

En exercice : 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :
ANNEXE - CESSION
FONCIER EN ECHANGE
DE SERVITUDE EAUX
PLUVIALES – LA
MOLINIÈRE

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1311-1, L2121-2 et L2241-1 et suivants ;

Vu l'avis des domaines ;

Suite au déclassement du domaine public situé entre les parcelles section B n°516, 925 et 924 ;

Il convient de procéder à la cession de 122 m² de parcelle déclassée en échange d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales et de l'acquisition d'1m² de la parcelle cadastrée section B n°925.

Vu l'avis de la commission Aménagement, Environnement, Transition Energétique en date du 20 juin 2023.

s du Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER la cession de 122 m² de parcelle déclassée en échange d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales et de l'acquisition d'1 m² de la parcelle cadastrée section B n°925 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT

